

**PV du conseil municipal
du 6 juillet 2023 19h**

L'an deux-mille-vingt-trois le six juillet à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 30 juin 2023, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Jonathan Gardet, Floriane Larue, Noël Mercier, Jean-Marc Nicolas et Élisabeth Perronnet.

Absents excusés : Marie-Isabelle Diaz, Rémy Fructus et Martial Labrosse.

Secrétaire de séance : Noël Mercier

Approbation du PV du conseil municipal du 8 juin 2023 :

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 8 juin 2023 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour :

- *Montant de la participation pour le feu d'artifice de la fête patronale du 29 juillet*
- *Bourse au permis de conduire ;*
- *Validation devis pour inspection télévisuelle et essai d'étanchéité suite aux travaux d'assainissement ;*
- *Validation des devis pour la réfection des menuiseries et peintures à l'école du bas et bibliothèque ;*
- *Référent déontologue des élus : convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion 71 ;*
- *Validation devis « Jeu extérieur » ;*
- *Montant du loyer et des charges du commerce « Café de la Poste » ;*
- *Montant du loyer et des charges du logement « Café de la Poste » ;*
- *Compte rendu des entretiens pour la gérance du « Café de la Poste » ;*
- *Compte rendu des entretiens pour le CDD d'agent d'entretien ;*
- *Point urbanisme PLUi ;*
- *Réunion Publique du 16 septembre ;*
- *Comptes rendus divers ;*
- *Questions diverses.*

1. Montant de la participation pour le feu d'artifice de la fête patronale du 29 juillet

Présentation du devis de PYRAGRIC INDUSTRIE d'un montant total de 2 200 € TTC. Chaque année la commune donne une participation pour le financement de ce feu d'artifice.

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de participer à hauteur de 1 100 €.

2. Attribution d'une bourse au permis de conduire

Le maire présente le dossier de Camille Macron pour le dispositif « Bourse au permis de conduire ». Le dossier de candidature ayant été déposé le 17 juin 2023 alors qu'elle est détentrice du permis depuis le 26 mai 2022, son acceptation est à discuter.

Le Conseil Municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** d'apporter une aide de 300 € à Camille Macron, au titre du dispositif « Bourse au permis de conduire ».

3. Validation devis pour inspection télévisuelle et essai d'étanchéité suite aux travaux d'assainissement

Le maire présente le devis de RESOTEC CONTROLES, 7500 € HT soit 9000 € TTC pour l'inspection et les essais d'étanchéité suite à la fin des travaux d'assainissement. Ce montant rentre dans l'estimation du bureau d'étude.

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de valider le devis de RESOTEC CONTROLES pour un montant de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC.

4. Validation devis pour la réfection des menuiseries et peintures à l'école du bas et à la bibliothèque

René Auclerc présente les différents devis pour la réfection de l'école du bas et de la bibliothèque.

Après cette présentation, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de valider le devis des Fermetures du Brionnais de Chauffailles d'un montant de 11 269,45 € HT soit 13 523,34 € TTC pour les menuiseries.

Pour les travaux de peinture dans la classe à l'étage et les travaux de lasure, la validation des entreprises retenues se fera au prochain conseil car nous sommes dans l'attente des devis.

5. Référent déontologue des élus : convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion 71

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatifs au référent déontologue de l'élu prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1^{er} juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires.

L'adhésion à cette mission ne déclenchera pas de facturation. Celle-ci s'appliquera seulement en cas de saisine.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de signer la convention avec le centre de Gestion 71 portant désignation du référent déontologue des élus.

6. Validation devis « Jeu Extérieur »

Elisabeth Perronnet présente le devis pour l'acquisition d'un nouveau jeu extérieur : Jeu à ressort

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider le devis de Direct Jeux pour un montant de 600,04 € HT soit 720,05 € TTC.

7. Montant du loyer et des charges du Commerce « Café de la Poste »

Suite au départ des gérants du Café de la Poste, la commune a repris les contrats (EDF/Gaz/Eau).

Estimation des charges pour l'ensemble du bâtiment (Commerce + logement) qui seront réglées par la commune :

- Eau 500 €/an ;
- EDF 1700 €/an ;
- Gaz 2600 €/an ;

Soit 4800 € de charges par an pour l'ensemble du bâtiment.

Comme il n'y a pas de sous-compteur, il est proposé de faire un prorata des charges soit 3/8 pour le logement et 5/8 pour le commerce.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de fixer le loyer du commerce à 300 €/mois ;
- **DÉCIDE** de fixer le montant des charges (Eau/Électricité/Gaz) à 250 €/mois, avec une régularisation annuelle.

Le commerce sera repris par un nouveau gérant prochainement.

8. Montant du loyer et des charges du logement « Café de la Poste »

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de fixer le loyer du commerce à 200 €/mois ;
- **DÉCIDE** de fixer le montant des charges (Eau/Électricité/Gaz) à 150 €/mois, avec une régularisation annuelle.

Ce logement va être prochainement loué.

9. Compte rendu des entretiens pour la gérance du Café de la Poste

Le maire informe le conseil municipal que 3 candidatures ont été déposées pour la gérance du Café de la Poste.

Des entretiens ont eu lieu le 30 juin dernier.

Après cette présentation et discussion, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir M. Ludovic Ducarre domicilié depuis peu sur la commune.

Une nouvelle rencontre avec lui est prévue prochainement pour finaliser. La réouverture aura lieu sans doute en septembre.

10. Compte rendu des entretiens pour le CDD agent d'entretien

Le maire informe que 3 candidatures ont été déposées et des entretiens ont eu lieu le 26 et 29 juin derniers.

La commission a retenu M. David Maury de Coublanc qui commencera le 31 août 2023 jusqu'au 10 juillet 2024 pour un contrat de 6,5 h/semaine soit 300 heures pour l'entretien des bâtiments (Ecole du Bas/Bibliothèque/Mairie...)

11. Point Urbanisme - PLUi

- Présentation du PLUi en cours d'élaboration avec présentation du zonage, des OAP...
- Point sur les constructions illégales et sans permis, des régularisations sont en cours.
- Point sur la Police du Maire en terme de voirie.

12. Réunion publique du 16 septembre

Préparation de la réunion publique du 16 septembre prochain qui se déroulera de 10h à 12h à la salle pour tous, suivie du verre de l'amitié.

Points abordés :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;
- Projet de rénovation du commerce.

13. Comptes rendus divers

- Médiation concernant l'affaire Grapeloup
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)
- Compte rendu conseil d'école
- Compte rendu de la visite de la commission des Villes et Villages fleuris

14. Questions diverses

- Validation du devis de CONECT d'un montant de 651,38 € HT soit 781,66 € TTC pour la réparation des feux tricolores à Cadolon
- Récapitulatifs des effectifs de la rentrée 2023
- Préparation du Vélobus pour la rentrée 2023 : intégration des élèves de CE1
- Présentation du devis de vitrerie Thelis de Charlieu pour le remplacement des vitraux de l'église pour un montant de 3 066,94 € HT soit 3 680,33 € TTC suite au sinistre de grêle de juin 2022. Celui-ci sera transmis à notre assurance Groupama et à l'expert. Le problème se pose toujours pour trouver un artisan pour effectuer un devis pour la réparation de la toiture du clocher.

- Dates :
 - Prochain conseil : jeudi 14 septembre à 19h ;
 - Prochain marché : vendredi 4 août (Il faut trouver une association pour tenir une buvette.) ;
 - Réunion publique : samedi 16 septembre de 10h à 12h ;
 - Rencontre avec l'association des boules : vendredi 22 septembre.

La séance est levée à 22h